CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE

DE LA COMMUNE DE PARIS,

A LA

CONVENTION NATIONALE;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Vous voyez dans votre sein une députation du Conseil-général de la Commune, de ce Conseil-général composé des hommes du 14 juillet 1789, et du 10 août 1792 : ils viennent en hommes

libres dire la vérité à des hommes libres. Ce n'est point à titre de justification que nous venons vous donner des développemens : la calomnie ne peut atteindre la masse du Conseil-général, parce qu'elle fut et qu'elle sera toujours pure.

Nous avons envoyé des commissaires, il est vrai, dans les départemens : mais quelle mission leur avons-nous donnée ? celle de fraterniser avec les habitans de ces départemens, de répandre, de propager autant qu'il seroit en eux cette union, cette affection, cette intimité si nécessaires pour repousser l'ennemi qui menaçoit nos frontières. Voilà les seules instructions qu'ils ayent reçues de nous; voilà celles qu'ils ont reçues de l'Assemblée législative. S'ils ont dépassé ces pouvoirs, nous vous les dénonçons nous-mêmes : c'est à vous, Législateurs, à nous en faire justice.

Nous ne vous dénoncerons pas avec moins de courage les actes arbitraires faits par notre comité de surveillance, sous le nom, mais à l'insçu du Conseil-général. Nous avons cherché à les rappeler à l'ordre; nous les avons même révoqués : nous vous abandonnons le reste.

Quant à nous, toujours purs, toujours animés du bien public, nous espérons que vous ne nous confondrez pas avec quelques membres qui ont pu s'écarter de nos principes; nous espérons que vous dédaignerez ces bruits accrédités par les ennemis de la chose publique pour détourner la Convention nationale de continuer ses séances au milieu des Parisiens.

Nous avons tout fait dans la Capitale pour le recouvrement de notre liberté : nous sommes prêts

à faire tout encore pour la maintenir : et nous ne demandons auprès de la Convention nationale d'autre influence que celle que la liberté elle-même prescrit, celle de la justice et de la raison, la seule digne de vous et de nous.

Signé, CARETTE, *Vice-Président* ;

COULOMBEAU, *Secrétaire-Greffier-Adjoint.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.